

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « « Bretagne très haut débit » passe à la vitesse supérieure » »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne est engagée depuis 2012 dans les transitions numériques, notamment via un programme de déploiement du très haut débit (BTHD) confié à Mégalis ; ce déploiement complète l'initiative privée où le déploiement se fait sans subvention, par des opérateurs privés sur 10% du territoire et pour 40% de la population.

Le bordereau présente l'état d'avancement de Bretagne très haut débit (BTHD), avec :

- Un rappel des travaux réalisés lors des années précédentes, qui ont permis de raccorder 70 000 locaux, sur un objectif total d'environ 1,25 million de locaux à raccorder ;
- L'avancement de la réalisation des deux dernières phases du programme BTHD qui a récemment été confiée à un nouveau consortium Axione – Bouygues Energies Services qui s'est engagé à livrer l'ensemble des prises de fibre optique des phases 2 et 3 du projet Bretagne très haut débit à l'horizon 2026 pour un montant de 945 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après des difficultés de déploiement dans les premières années du programme liées à la mise en œuvre et à la coordination des études et des travaux, les conditions d'une accélération forte du programme ont été réalisées en 2018. Elles vont conditionner la fin des travaux de la tranche 2 de la phase 1 et le lancement des phases 2 et 3 dont les travaux de conception-réalisation ont été confiés, suite à appel d'offres, au consortium Axione – Bouygues Energies Services.

Le mot-clé retenu est l'accélération du programme, tenant compte des nouvelles dispositions permises par la loi ELAN (consultation de conception-réalisation d'un million de prises englobant phases 2 et 3) et d'un plan de financement à « ré-écrire » selon la contribution attendue par l'Etat (Fonds National pour le Numérique – FSN – créé dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir – PIA).

Le CESER rappelle à l'occasion de ce point d'étape que les infrastructures n'ont de sens que si elles sont associées à des usages ; aussi, Bretagne très haut débit (BTHD) doit être associé à une stratégie partenariale de développement des usages numériques pour tou-te-s, et sur tous les territoires. Le CESER souligne notamment qu'une vigilance particulière doit être apportée aux populations les plus fragiles devant l'accès aux usages numériques.

2.1. Sur le déploiement du très haut débit

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER rappelle son attachement au déploiement du très haut débit en Bretagne que ce soit en zone AMII (déploiement privé en zones urbaines très denses sur 10% du territoire) ou en zone publique avec le projet BTHD (Mégalis).

Le début de l'année 2019 marque un tournant majeur dans le programme BTHD :

- Les travaux de la tranche 2 (170 000 prises) doivent être achevés fin 2020 ; le CESER restera vigilant quant au respect de cet objectif, compte-tenu du volume de travaux à réaliser dans une courte période ;

- Le lancement des phases 2 et 3, avec l'engagement du consortium Axiome – Bouygues Energies Services, retenu suite à appel d'offres, d'achever l'ensemble des travaux de déploiement de la fibre fin 2023 pour la phase 2 et fin 2026 pour la phase 3, pour un montant de 945 M€ (valeur avril 2019).

Le CESER se félicite de ce nouveau calendrier qui donne une visibilité de moyen terme pour achever le déploiement du très haut débit 4 années avant la date initialement prévue ; il restera vigilant quant au respect des jalons annuels, garants du respect du calendrier global.

En matière de commercialisation d'abord, le CESER se félicite du fort taux d'abonnés sur le programme BTHD, qui confirme une forte attente de la population ; ce bon taux, supérieur aux attentes, a également permis d'établir un avenant à la convention avec THD Bretagne, plus favorable pour la Région et les collectivités.

Toutefois, ce programme nécessite des engagements financiers importants ; si le CESER salue l'engagement du Conseil régional aux côtés des financements des EPCI et des départements, il souhaite que l'Etat confirme rapidement son engagement, en cohérence avec le contrat d'action publique de février 2019 ; une possible contribution de l'Union européenne doit encore être confirmée. En effet, le coût de déploiement de BTHD reste conséquent pour les EPCI.

Compte-tenu de l'importance du marché dédié à la réalisation des phases 2 et 3, le CESER s'interroge sur les critères retenus lors de l'attribution du marché.

Par ailleurs, le CESER note qu'en fonction de leur niveau de responsabilité au sein de Mégalis, les élu-e-s des intercommunalités n'ont pas tou-te-s le même niveau d'appropriation de BTHD. Un effort de pédagogie pour leur permettre de s'approprier ce projet serait nécessaire.

En matière de répartition territoriale, le CESER rappelle son attachement au principe du « 1 pour 1 » ; à chaque fois qu'une prise est déployée dans une ville moyenne ou petite, une autre est déployée en zone rurale. Le CESER sera attentif au respect de cet engagement, ce qui nécessite de disposer des indicateurs correspondants.

Par ailleurs, le CESER a pris note de la montée en débit sur 150 opérations, sur proposition de Mégalis, qui offre une bonne solution transitoire à des situations critiques.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Le bon déroulement de la tranche 2 de la phase 1, avec le respect de l'objectif de fin de déploiement des 170 000 prises en 2020 ;
- Le déploiement en zone AMII, suite au transfert de 15% des locaux vers SFR, suite à la convention nationale entre Orange et SFR ;
- Le démarrage du programme de la phase 2 par le consortium Axiome – Bouygues Energies Services.

2.2. Sur le déploiement accéléré sur des sites stratégiques

Sur proposition de Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Concernant l'enseignement supérieur, un changement de portage sera opéré avant la fin de l'année (fin de la convention d'exploitation du réseau, confiée au GIP RENATER, en octobre 2019 et transfert à Mégalis Bretagne). Ce transfert s'accompagne d'évolutions importantes en termes d'infrastructures, avec une priorité donnée d'une part à la résilience du réseau et d'autre part à l'ouverture progressive à d'autres communautés de ce réseau « Ultra Haut Débit ».

Le CESER insiste sur le maintien de la qualité des nombreux services offerts par Renater. Il suggère également, en sus du secteur de la santé, d'œuvrer à l'ouverture en faveur d'autres communautés (activités artistiques et culturelles, jeux vidéo, audiovisuel, sport...).

Concernant les lycées, le Conseil régional propose une alternative dans l'attente (en 2020) de la desserte en très haut débit en fibre optique (connexion à 30 Mb/s et, dans certains cas, à 100 Mb/s).

Le CESER rappelle néanmoins que :

- 30 Mb/s pour une communauté de plusieurs centaines d'élèves est largement insuffisant ;
- l'infrastructure interne des établissements doit également être examinée et probablement mise à niveau dans de nombreux cas (disponibilité du câblage et/ou du wifi).

Enfin, le CESER se félicite de la terminologie utilisée (« sites stratégiques ») qui se réfère à l'enseignement supérieur et aux lycées.

2.3. Sur les retombées pour l'économie et l'emploi en Bretagne

Sur proposition de Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

La Région s'engage, auprès du consortium Axione – Bouygues, sur la mise en place d'une nouvelle filière pour la réalisation du programme BTHD : 1 000 emplois seraient mobilisés, des volumes d'heures seront réservées à destination de publics en recherche d'insertion professionnelle, le recours à la sous-traitance sera limité (et interdit pour la sous-traitance de niveau 2). Une feuille de route pour l'emploi et la formation dans le déploiement de la fibre optique en Bretagne a donc été signée entre la Région et les acteurs de la formation : elle a identifié les métiers en tension et décliné une offre de formation du niveau 5 au niveau 2, en proximité des territoires, assortie de formations qualifiantes courtes dans le cadre du dispositif « QUALIF Emploi ». Les chiffres mentionnent la création de 400 emplois nets par an jusqu'en 2022 et un objectif de formation de 200 demandeurs d'emploi par an aux différents métiers des télécommunications.

Le CESER se félicite de cette prise de conscience tenant compte des errements de la phase 1 du projet BTHD. Il insiste cependant sur la mise en place d'un suivi et d'une évaluation des formations mises en place et des retombées en termes d'emploi sous l'angle qualitatif et quantitatif sur la région.

Les expériences passées ont montré la fragilité des entreprises à assurer la totalité des plans de charge, et bien que des mesures soient prises en matière de recrutements et de formation avec l'ensemble des partenaires concernés, le CESER sera attentif au volet emploi sous l'angle quantitatif et qualitatif du programme.

En matière d'insertion, le CESER note que 60 emplois seront réservés sur la phase de déploiement à un public en recherche de d'insertion professionnelle. Il considère que ce volume doit constituer un plancher qu'il conviendra de dépasser si les conditions le permettent. Enfin, le CESER sera vigilant quant à la qualité des emplois, et notamment sur l'appel à des entreprises régionales et locales qui seront sollicitées pour la sous-traitance.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les formations mises en place ;
- l'évolution de l'emploi en termes quantitatif et qualitatif dans la filière.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

« Bretagne Très Haut Débit » passe à la vitesse supérieure

Nombre de votants : 91

Ont voté pour l'avis du CESER : 91

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Thierry LEMETAYER

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Une nouvelle fois, la CFDT salue et soutient le volontarisme de la région Bretagne sur le déploiement de la fibre. La réduction de la fracture numérique est un enjeu primordial pour les années à venir.

Le dossier présenté aujourd'hui introduit des modifications majeures par rapport au plan initial. Les phases 2 et 3 ont été regroupées, un nouvel appel d'offre a été lancé, un nouveau prestataire « Axione - Bouygues Energies Services » a été retenu, avec à la clé des gains financiers, des engagements sur l'emploi et un calendrier plus resserré.

Lors de ses précédentes interventions, la CFDT avait souligné que 2030 était une date bien lointaine pour les dernières zones déployées. Aussi cette fin de déploiement dorénavant fixée à 2026 est en soi une bonne nouvelle. Il est important que l'ensemble des bretonnes et bretons puissent avoir accès au très haut débit dans les meilleurs délais. En effet, que ce soit pour les citoyens, les entreprises, les établissements d'enseignement et plus généralement l'ensemble des lieux de formation, les besoins se font de plus en plus pressants. Les territoires non desservis ou mal desservis se retrouveront pénalisés notamment en termes d'attractivité.

La CFDT salue les nouveaux engagements affichés sur l'emploi, la formation et la sous-traitance. En particulier, nous tenons à souligner quatre points, avec pour certains quelques interrogations :

1. L'obligation faite au nouveau prestataire de ne pas recourir à de la sous-traitance de niveau 2 : comment seront faits les contrôles et quelles éventuelles pénalités associées ?
2. La place laissée aux entreprises locales : quelle quantité et quelles obligations ?
3. Le développement d'une filière de formation dans le domaine de la fibre optique pouvant répondre aux différents besoins.
4. L'objectif de former 200 demandeuses et demandeurs d'emploi par an aux différents métiers des télécommunications.

Toujours en lien avec l'emploi, la CFDT souhaite évoquer le poids relatif des opérateurs dans l'économie bretonne. On connaît l'importance d'Orange dans l'activité numérique en Bretagne. Orange c'est 4500 salariés sur le territoire breton, deux laboratoires de recherche implantés à Rennes et Lannion, mais aussi tout l'emploi indirect, recours important aux SSII et autres prestataires de services de notre région avec à la clé plusieurs centaines d'emplois. Qu'en est-il du nouvel entrant, quel poids dans l'économie bretonne ? Comment cet aspect a-t-il été intégré dans l'appel d'offre ?

Nous finirons notre intervention en abordant trois sujets sociétaux.

Premier point. Concernant les établissements scolaires, la CFDT rappelle l'importance d'une vision globale. Il est nécessaire de veiller à la fois à la qualité du raccordement à Internet, soit le THD, à la capacité suffisante des réseaux internes (Wifi/Ethernet) et à la bonne maintenance des matériels, notamment les ordinateurs. Il en va de la qualité des formations dispensées.

Second point. Il est nécessaire d'accompagner les citoyennes et citoyens à l'utilisation des outils numériques et particulièrement celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Les Maisons de Services aux Publics annoncées par le gouvernement peuvent être un endroit pour lutter contre l'illectronisme mais il faut en faire autre chose qu'une simple juxtaposition de guichets. La Région, l'Etat et les collectivités pourraient prendre leur place dans la lutte contre la fracture numérique en fournissant à ces lieux matériels et accompagnement humain.

Troisième et dernier point. Le numérique est extrêmement gourmand en matière d'énergie et a donc un impact majeur en matière de réchauffement climatique. Il convient donc de compenser en repensant nos modes de consommation, de déplacements, de production... et d'intégrer ce nouveau réseau comme un outil à optimiser l'empreinte environnementale régionale. La Breizh Cop est la démarche adaptée pour porter ces chantiers.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

La communication du Conseil régional relative au déploiement de Bretagne Très Haut Débit permet de savoir où en est le projet et ses perspectives de développement au regard des objectifs initiaux.

Nous l'avons dit à maintes reprises dans cette enceinte : le déploiement de Bretagne Très Haut Débit est un atout majeur de développement économique, territorial, social, culturel, éducatif de la Bretagne.

La Région le rappelle dans sa communication et souligne les principes qui ont présidé à la conception du projet : traitement égalitaire des zones rurales et urbaines que ce soit en matière d'installation que de participation des EPCI aux coûts de raccordement notamment.

La perspective d'un achèvement du projet en 2030 nous laissait circonspect alors qu'un département voisin annonce un raccordement de l'ensemble des entreprises et des logements en 2021, faisant de celui-ci le premier département français intégralement raccordé.

Dans ce contexte, nous avons appris avec satisfaction que la Région avait engagé de nouvelles discussions, de nouvelles négociations permettant d'annoncer un raccordement intégral non plus en 2030 mais en 2026, dont nous espérons qu'il sera bien effectif.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

Le Président du Conseil régional saisi notre instance sur la question du déploiement accéléré du très haut débit en Bretagne cela après les attermolements de la phase 1 du plan BTHD. Incontestablement la prise de conscience est réelle sur la nécessité de mettre à la disposition de tous les territoires la technologie fibre optique alors même que les usages numériques sont en fortes croissances et que les attentes de la population restent très fortes. La CGT ne peut que saluer l'ambition portée par le Conseil régional sur cette question vitale pour effacer à termes les fractures territoriales nombreuses en Bretagne.

Pour la CGT, c'est bien la question de l'égalité d'accès aux nouvelles technologies de la communication qui reste entièrement posée. L'Etat a tourné le dos à cette valeur en privatisant le secteur des télécommunications. La CGT réaffirme à cette occasion que celui-ci doit assumer son rôle d'aménageur du territoire et soutenir les collectivités et singulièrement la Région car il s'agit véritablement d'une question d'égalité entre territoires fortement urbanisés et qui bénéficient de réseaux performants et les territoires moins denses qui restent encore les parents pauvres des évolutions technologiques quelles qu'elles soient ! D'ailleurs en région Bretagne, comme dans bien d'autres, la fracture n'est pas uniquement numérique mais hélas trop souvent économique !

Cela repose inéluctablement la question de la péréquation dans la construction des réseaux, de la participation financière des opérateurs et leur multiplicité repose aussi la question de la cohérence de l'action publique en la matière. Dans de nombreuses villes aujourd'hui câblées, les réseaux se superposent ce qui démontre une certaine forme de gâchis économique alors même que l'argent public est sous tension.

Pour la CGT, un réseau en fibre optique jusque chez l'abonné sur l'ensemble du territoire s'il peut être construit régionalement doit entrer dans le cadre d'une cohérence nationale, voire européenne.

Comme nous l'avons précédemment souligné, la bonne réalisation de ce plan BTHD est largement assujéti à la capacité des diverses collectivités engagées et de Mégalis à imposer aux opérateurs et aux diverses entreprises intervenantes, le respect des engagements pris. Nous le réaffirmons, sans contraintes, la CGT voit mal comment la tendance va s'inverser à la faveur des usagers, quels qu'ils soient et qui, dans certains territoires, désespèrent de la qualité du service qui leur est offerte actuellement par les opérateurs.

La CGT se félicite de l'engagement régional en faveur de la création d'une véritable filière de formation régionale aux métiers des télécommunications. Comme le relève l'avis du CESER cela nécessite un véritable plan de suivi et d'évaluation afin d'éviter de retomber dans les errements de la phase 1. La CGT a porté haut et fort la question du non recours à la sous-traitance de niveau 2 et au recours abusif au salariat détaché ce que le nouveau contrat contiendrait.

Pour la CGT, le suivi de ce plan de formation et de déploiement de l'emploi associé doit être inscrit à l'agenda de la conférence sociale régionale qui est l'instance de dialogue social territorial compétente !

Atteindre un tel niveau de déploiement sans un engagement réel des opérateurs et divers acteurs de la filière notamment en matière de recrutements et de formation est un challenge, il faut donc s'en donner les moyens. Pour la CGT tous les acteurs de la formation et notamment les AFPA doivent être mobilisées. Cela est d'autant

plus important alors que ces dernières subissent un plan de restructuration qui risque d'anéantir leur capacité à mettre en œuvre de telles formations.

Un autre sujet d'inquiétude et de vigilance pour la CGT concerne la capacité des entreprises à tenir leurs engagements en terme de délais et nous resterons très attentif à ce point tout comme à la qualité des emplois tenus.

En effet, les chiffres de création d'emplois évoqués dans ce bordereau reposent utilement la question de la mise en place d'une véritable GPEC Territoriale permettant ainsi de donner une vision d'avenir sur cette filière des télécommunications pour tous les opérateurs et prestataires.

Ce nouveau point d'étape est une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications qui permettrait :

- À la population, aux salariés du secteur, aux élus locaux d'intervenir au même titre que le gouvernement et les opérateurs pour que les choix stratégiques se fassent sur la base de l'intérêt général et non sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate.
- D'imposer aux opérateurs d'investir dans la construction du réseau fibre de très haut débit et de parfaire la couverture 4G en Bretagne tout ceci sur fonds propres.
- Une maîtrise publique nationale des réseaux, pour créer les conditions de la mutualisation et éviter le gâchis d'un assemblage disparate de solutions technologiques ou de réseaux redondants payés en partie par l'impôt et l'utilisateur.
- De mettre fin à la précarité et aux emplois atypiques dans le secteur en faisant en sorte que l'ensemble des salariés intervenant dans l'équipement en THD, du donneur d'ordre à la sous-traitance, puissent bénéficier d'un emploi stable et durable et d'un socle commun de droits individuels garantis collectivement, permettant de vivre décemment, opposables à tout employeur.

La CGT réaffirme que l'accès ou non au numérique est vecteur d'inclusion ou malheureusement d'exclusion sociale dans une société où tous les emplois sont exposés à la numérisation.

Nous réaffirmons que tout retard dans le programme ne ferait qu'accroître les inégalités territoriales trop nombreuses en Bretagne.

Aussi la CGT suivra avec attention le déploiement de plan BTHD.